

Séance publique du 3 mars 2003

Délibération n° 2003-1046

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Quartier de la Ville nouvelle - Place Lenôtre - Aménagement - Quitus donné à la SERL**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 février 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'objet du présent rapport est de donner quitus à la SERL pour clôturer l'opération d'aménagement de la place Lenôtre à Rillieux la Pape.

Par délibération en date du 16 juin 1998, le conseil de Communauté a approuvé cette opération d'aménagement, confiée à la SERL par convention de mandat notifiée le 5 novembre 1998.

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle a été fixé à 766 009,51 € HT, soit 923 807,46 € TTC, au taux de TVA de 20,60 % en vigueur en 1998, comprenant une rémunération forfaitaire de 57 930,63 € HT, soit 69 864,34 € TTC.

A ce jour, l'ensemble des travaux est achevé et a fait l'objet d'une réception définitive.

Le bilan financier définitif présenté par la SERL fixe le montant total des dépenses à 889 646,63 € TTC, compte tenu des deux taux successifs de TVA pris en compte pour la période.

Les travaux étant achevés conformément au programme défini et dans le respect de l'enveloppe financière, la SERL demande quitus de sa mission en application de l'article 10 de la convention de mandat ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article 10 de la convention de mandat notifiée le 5 novembre 1998 ;

Vu sa délibération n° 1998-2922 en date du 16 juin 1998 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

Donne quitus à la SERL pour sa mission de mandataire pour l'aménagement de la place Lenôtre à Rillieux la Pape.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,